



# CIPAR

Centre Interdiocésain du Patrimoine et des Arts Religieux

## Recommandations pour le patrimoine mobilier dans le cadre des mesures sanitaires “Covid-19”

**Le CIPAR se joint aux recommandations des évêques pour préciser les bons gestes pour la conservation du patrimoine mobilier de valeur.**

- Aérez l'église tout en veillant à maintenir un milieu ambiant adapté à la conservation du patrimoine. Évitez les changements brusques de température.
- Nettoyez le sol de l'église comme vous en avez l'**habitude** avec vos produits usuels.
- Lors du nettoyage et d'éventuelles désinfections, veillez à ne pas éclabousser des objets patrimoniaux et ne pas utiliser de produits à base d'alcool près de flammes nues telles que celles des bougies.
- Barrez l'accès aux zones occupées par des boiseries et biens mobiliers patrimoniaux (bancs de communion, chaire de vérité, confessionnaux, chemin de croix, statues, etc.) ainsi vous évitez de devoir les nettoyer voire les désinfecter.
- N'utilisez pas de produits désinfectants sur des objets patrimoniaux. Ceux-ci pourraient en être gravement endommagés.
- Ne les utilisez pas non plus en **aérosol à proximité des œuvres**. Les émanations et dispersions de certains produits sont nocives pour les objets patrimoniaux qui se trouvent dans le même environnement.
- Utilisez les vases sacrés et la vaisselle liturgique comme d'habitude. Surtout n'utilisez pour eux **aucun produit désinfectant!** Laissez-les en quarantaine pendant deux jours après la célébration, sauf si la même personne officie à chaque fois. Lavez soigneusement vos mains avant et après chaque office.

Prévoyez un jeu de rechange afin de pouvoir organiser un roulement si nécessaire.

- Ne portez que les vêtements liturgiques qui peuvent soit être facilement nettoyés soit être mis en quarantaine au minimum **5 jours**.

- Si une désinfection est vraiment obligatoire, **protégez les objets de valeur patrimoniale** avec des feuilles de polyéthylène ou toute autre protection efficace ou les déplacer dans un environnement isolé et adapté.

En conclusion, laissez autant que possible le patrimoine à distance des personnes et des produits d'entretien. Empêchez de toucher ce qui n'est pas nécessaire de l'être.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse [info@cipar.be](mailto:info@cipar.be).

L'équipe du CIPAR

